

Appel du CAF à une meilleure transition en fin de scolarité obligatoire

Bienne, le 30 octobre 2013

Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) a pris position sur le projet de réorganisation de la 9^e année dans le canton de Berne. Le CAF a pris acte de la simplification proposée des systèmes d'enseignement de la 9^e année dans les écoles alémaniques, où plusieurs modèles cohabitent actuellement. Il ne s'oppose en aucun cas à la généralisation du modèle de la quarta dans les écoles germanophones du canton.

Le CAF relève par ailleurs que la Direction de l'instruction publique du canton n'entend pour le moment pas toucher au système d'enseignement de la dernière année d'école obligatoire du côté francophone. Si le système alémanique de la quarta ne semble pas pouvoir être transposé tel quel dans les écoles francophones du canton, le CAF estime qu'il ne faudrait pas pour autant se contenter d'un statu quo dans les écoles de langue française, sans engager de réflexion pour l'avenir.

Après une rencontre organisée cet été par le CAF entre des directeurs d'établissements biennois du secondaire I et II, le CAF a lancé un appel à la Direction de l'instruction publique du canton à poursuivre la réflexion sur une optimisation de l'enseignement en fin de scolarité obligatoire dans la partie francophone du canton également. La mise en place du PER, avec les indispensables discussions qu'elle engendrera pour la transition entre secondaire I et II, offre un contexte idéal pour relancer cette réflexion, dans l'intérêt des élèves, qu'ils se destinent à une formation gymnasiale ou professionnelle. Cette transition pourrait par exemple proposer aux jeunes en fin de scolarité obligatoire de passer une journée par semaine dans un établissement du secondaire II, pour se familiariser avec leur projet de formation future.

Clarification des procédures de nomination

Le CAF a également pris acte avec satisfaction de la création récente de nouvelles compétences de participation politique pour le CAF et le Conseil du Jura bernois (CJB). Plusieurs postes de cadres de rang supérieur de l'administration cantonale bernoise ont été ajoutés à la liste des postes soumis au préavis du CAF (respectivement du CJB). Parmi ces postes figurent désormais celui de préfet suppléant ou préfète suppléante (de langue française) de Biel/Bienne, de chef ou cheffe de la section francophone de l'Office de la culture du canton de Berne, ou encore de président ou présidente de l'APEA (Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte) de Biel/Bienne.

Cette révision partielle de l'Ordonnance sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne répond à une demande conjointe du CAF et du CJB en 2012. Elle s'accompagne d'une définition plus précise du mode de consultation du CAF et du CJB dans les procédures de nomination des cadres dont le poste figure dans la liste. Il est désormais établi que l'autorité de nomination prendra toujours sa décision en ayant connaissance du préavis du CAF (respectivement du CJB), et que les conseils pourront faire part publiquement de leur préavis en cas de désaccord. Ce dossier ouvert en 2012 est ainsi clos de manière satisfaisante.

Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

Le président :

Le secrétaire général :

Philippe GARBANI

David GAFFINO

Note aux rédactions :

Tous les documents publics du CAF (communiqués de presse, prises de position, objectifs) sont disponibles sur le site : www.caf-bienne.ch.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- *M. Philippe Garbani, président du CAF, 078 897 57 36 (dès 10h30)*
- *M. David Gaffino, secrétaire général du CAF, 032 323 28 70 ou 079 957 20 57 (dès 10h30)*